

Termes de référence sur l'élaboration des Schémas d'Aménagement InterCommunal (SAIC) des communes rurales de Ranomafana, Kelilalina, Ifanadiana , REGION VATOVAVY

1. CONTEXTE

Le Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive ou PIC3 est une série de projets du Gouvernement de Madagascar, mis en place avec le soutien de la Banque Mondiale pour accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles à Madagascar. Le PIC3-1 (Phase I) soutiendra la reprise économique après la crise de la COVID-19, l'expansion du modèle PIC à de nouvelles régions et à de nouveaux secteurs, tout en mettant à l'essai de nouvelles approches. C'est un projet adoptant une approche intégrée et multisectorielle pour la création d'emplois et la croissance inclusive. Le projet intervient dans trois secteurs majeurs : le tourisme, l'agrobusiness, et le numérique sur une durée de cinq ans, de 2022 à 2027. En plus des zones d'intervention actuelles du Projet PIC2.2 qui sont les Régions Diana, Atsimo Andrefana, Anosy et l'île de Ste Marie, le PIC3 s'étend sur les Régions Atsimo Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsinanana, Analanjirofo, et Analamanga, région dédiée au secteur numérique.

1.1. Contexte national et institutionnel

Suivant la Loi d'Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT), le Schéma d'Aménagement Inter Communal (SAIC) a été introduit comme document fixant les orientations à long terme du développement rapide et durable du territoire intercommunal dans une démarche d'intégration territoriale, comme seul élément de référence de l'action intercommunale. Il doit fixer les orientations d'aménagement et de développement mises en œuvre par l'intercommunalité.

Par ailleurs, le développement urbain et la maîtrise de l'urbanisation figurent parmi les priorités de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) en vigueur. Les Schémas d'Aménagement communaux ou intercommunaux sont établis en tenant compte des orientations du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) et du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT). Ils constituent un outil de gestion de l'aménagement et de la croissance du territoire concerné.

1.2. Contexte local

Un pôle touristique important autour de l'aire protégée de Ranomafana, de renommée internationale et attirant de nombreux touristes, met en valeur la région Vatovavy. Il contribue de manière effective aux rentrées de devises renforçant les ressources pour le développement de la région-

Dans la lignée des orientations de la Politique Générale de l'Etat conduite par le Gouvernement Malagasy, notamment celles relatives aux objectifs visant la modernisation du Madagascar par le renforcement des armatures territoriales et l'autonomie des collectivités décentralisées, le Ministère en Charge de l'Aménagement du Territoire propose l'élaboration d'un schéma d'aménagement intercommunal (SAIC) des communes rurales de Ranomafana, Kelilalina et Ifanadiana, de la région Vatovavy.

Le SAIC est un document d'orientations formulé et conçu de manière inclusive pour faire sortir une vision intercommunale du développement économique, social et environnemental des collectivités concernées. Il établit les lignes directrices de l'aménagement de l'espace intercommunal. Il intégrera dans son processus d'élaboration, les orientations nationales et régionales d'aménagement, la mise en cohérence territoriale et intersectorielle et la mise en synergie des options locales de développement y compris les différents plans de développements existants tels que le Plan communaux de

développement (PCD), le plan de développement local inclusif et intégré (PDLII). Il constituera ainsi le cadre de référence de tous projets et programmes de développement sectoriel intervenant dans ce territoire intercommunal.

En référence aux données du Schéma National d'Aménagement du Territoire, cette zone fait partie d'un espace naturel riche en biodiversité, avec un fort potentiel touristique. C'est dans ce cadre que le présent SAIC définira les orientations pour promouvoir cet espace de solidarité.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif principal

L'objectif principal de cette mission est de doter le groupement de Communes constitué par Ifanadiana, Ranomafana et Kelilalina d'un SAIC, qui est un outil de planification territoriale à l'échelle intercommunale. Cet outil est adapté et requis pour l'amélioration de la gouvernance locale et répondre aux défis du développement économique local dans un échelle intermédiaire pertinent entre la Région et les communes.

2.2. Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques de la mission sont de :

- Produire les différents outils cartographiques présentant les situations actuelles et prospectives de l'intercommunalité
- Définir les objectifs et programmes sur 5, 10 et 20 ans ainsi que la charte engageant la responsabilité des acteurs et partenaires intervenant dans l'intercommunalité suite à une analyse diagnostique approfondie des situations
- Faciliter les actions marketing de l'intercommunalité grâce à des supports et un plan de communication adaptés
- Renforcer les capacités des autorités régionales et communales ainsi que les principaux acteurs locaux en vue de les rendre capable à identifier des investisseurs nationaux et/ou étrangers, à négocier et à contracter avec eux dans un cadre de partenariat gagnant-gagnant durable

Pour ce faire, la mission consiste à :

- Evaluer les capacités de l'intercommunalité en matière d'aménagement du territoire à travers l'évaluation des réalisations à date
- Définir des scénarios de développement avec une analyse préalable des résultats ainsi que les impacts pour l'intercommunalité
- Evaluer les différents potentiels dans l'ensemble des Communes
- Elaborer les cartes thématiques
- Inclure les informations obtenues lors de l'étude avec la BD100 de FTM et le résultat du dernier recensement RGPH
- Identifier des sous régions en fonction de leur potentiel économique et de leurs spécificités territoriales
- Analyser l'utilisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et des infrastructures sur la période de 20 dernières années

- Obtenir tous les avis des acteurs au niveau communal et intercommunal suivant une approche participative et à travers le partage des méthodes et techniques de réalisation de chaque étape de l'élaboration du SAIC.
- Evaluer les évolutions possibles de la démographie et de l'armature urbaine de l'intercommunalité
- Identifier les enjeux sur les différents secteurs et les scénarii de développement possible pour pouvoir définir les objectifs et axes d'intervention stratégiques pour l'aménagement et le développement de la région dans les 20 ans à venir
- Définir les objectifs et programmes prioritaires sur 5, 10 ans.
- Faciliter les actions marketing de l'intercommunalité grâce aux documents fournis par le prestataire
- Renforcer les capacités des autorités locales ainsi que les acteurs principaux au niveau de l'intercommunalité à identifier les investisseurs nationaux et/ou étrangers, à négocier et à contracter avec eux.
- Informer les décideurs des notions de base du SAIC : Aménagement du Territoire, Développement Durable ;
- Fournir un cadre de référence pour tous les projets de développement économique et social au niveau intercommunal ;
- Constituer des bases solides au processus d'élaboration et d'actualisation des Plan de développement au niveau local
- Permettre la mise en cohérence intersectorielle des actions de développement intercommunal
- Mettre en valeur les informations/documents fonciers dans l'élaboration du SAIC ;
- **Faire ressortir les enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité**
- Définir les orientations en termes d'aménagement pour le développement du territoire intercommunal
- Proposer un mode de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre du SAIC

3. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la mission, les résultats suivants seront atteints et appropriés par l'ensemble des acteurs de développement dans le territoire intercommunal :

- L'intercommunalité aura à sa disposition un SAIC élaboré suivant une approche participative et inclusive
- Les décideurs locaux disposeront d'un outil de planification opérationnel et réglementaire dans lequel toute dynamique de développement dans la zone y trouve les réponses adéquates par rapport aux enjeux d'affectation du sol, et de viabilité des espaces. Ces informations serviront d'éléments de base des prises de décisions socio-économiques au niveau intercommunal et communal
- Toutes les Communes sont capables de mettre en œuvre le SAIC et de mettre à jour le document en temps voulu
- Les forces vives de développement de chaque Commune sont impliqués, en étant acteurs parties prenantes de la mise en œuvre du SAIC.

Le prestataire réalisera les activités-clés ci-après qui devront aboutir à la production des livrables décrits au paragraphe 5 ci-dessous.

Il appuiera le groupement des Communes dans la mise en place et la mobilisation des dispositifs institutionnels nécessaires au suivi de l'élaboration et de la validation du SAIC et dans toutes les démarches administratives et les négociations à mener pour opérationnaliser cet outil. Il veillera à l'effectivité de l'approche participative et inclusive, non seulement dans sa méthodologie d'intervention mais aussi au cours du processus d'élaboration et de validation.

L'élaboration du SAIC comprend quatre étapes.

Etape 0 : Etape préparatoire

Le prestataire est tenu d'accomplir les tâches suivantes :

- Appui et renforcement à la mise en place d'une équipe technique communale qui va faciliter l'acquisition des données, la participation au suivi et à la mise en œuvre du SAIC.
- Appui à la formulation et à la publication de l'Arrêté communal délimitant le périmètre d'étude et portant ouverture du processus d'élaboration du SAIC
- Appui à la mise en place et mobilisation du CCATU (Comité Communal d'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme avec la participation des services déconcentrés de l'urgence),
- Mobilisation du Conseil communal en vue de la délibération de validation du SAIC ;

Etape 1 : Etape d'analyse diagnostique

L'objectif de cette phase qui touche l'ensemble des communes concernées est de mieux connaître l'intercommunalité par :

- L'établissement d'un état des lieux décrivant ses caractéristiques physiques, démographiques, économiques et environnementaux, la structuration du territoire, ses infrastructures et équipements.
- L'analyse des interactions (positives ou négatives) entre les ressources dans leur utilisation actuelle
- Une rétrospective historique de l'intercommunalité sur les 15 dernières années
- La présentation des opportunités et le rôle de la Commune aux niveaux interrégional, national, et si opportun, mondial
- L'identification des problématiques de développement intercommunal sur le plan institutionnel, structurel, et environnemental.
- L'analyse de ces enjeux, problématiques et intérêts communs des Communes concernées par l'intercommunalité avec un focus sur les opportunités de développement correspondants aux mandats intercommunaux tout en précisant ceux nécessitant un partenariat régional, voire national
- Inventaire des acteurs de développement et de leurs sources de financement respectives
- L'analyse des objectifs et réalisations de ces projets et programmes, et leur implication dans l'appui aux développements intercommunaux
- L'analyse des documents de planification sectorielle, y compris les plans de développement de niveau communal et intercommunal
- L'identification des sous territoires présentant des caractères plus ou moins homogènes sur les différents plans (physique, socio-économique, utilisation du sol et des ressources naturelles)
- L'analyse des risques et impacts de vulnérabilité liés au changement climatique.
- L'intégration de la dimension genre dans l'analyse

-
A cet effet, des analyses sur les quatre dimensions stratégiques suivantes seront à mener :

✓ une analyse spatiale qui laisse apparaître le territoire dans sa complexité : mise en évidence des sous-ensembles territoriaux, des relations urbain/rural, positionnement du territoire dans un contexte régional, national, et si opportun, international;

✓ une analyse organisationnelle, politique et administrative : intercommunalité, historique de la démarche locale, formes d'organisation (communautés de base, organisation de la société civile, groupements d'employeurs, tissu associatif, etc.) ;

✓ une analyse culturelle et socio-économique des différentes composantes du territoire (groupes et communautés, leurs formes de collaboration, les organisations politiques), mais également les analyses tendancielle (sources de tensions sociales, évolution démographique de la population, flux migratoire, mutations) ; associée à l'analyse de l'économie locale à travers les différents secteurs d'activités, et la capacité financière des communes (analyse des comptes administratifs : évolution, faille, ...)

✓ une analyse environnementale, qui étudiera le rapport des populations aux ressources naturelles dans leurs dimensions individuelles et collectives et qui fera apparaître les problèmes et risques environnementaux et sociaux ; cette analyse ne saurait être limitée aux espaces naturels.

Ces quatre dimensions doivent ensuite être croisées de manière complémentaire pour faire sortir une vision globale du territoire et de ses logiques de développement. Une analyse territoriale sera réalisée pour aboutir à une analyse de la cohérence intersectorielle du territoire concerné.

Enfin, ces analyses conduiront à la formulation des enjeux économiques et du développement ainsi que les enjeux de l'aménagement du territoire, permettant de définir les défis auxquels le territoire doit faire face.

Etape 2 : Etape d'analyse prospective

A partir des résultats de l'analyse diagnostique, cette phase consiste à formuler une vision systémique cohérente de développement pour un horizon de 5, 10 et 15 ans. Cette vision doit être élaborée sous forme de scénarii de développement qui servira de référentiel de développement tant pour les acteurs que pour les secteurs intervenants dans l'intercommunalité.

Elle comprend :

1. L'identification des tendances/mutations perceptibles sur le plan démographique, économique, social et environnemental dans les 4 dimensions (régionale, nationale, et mondiale) et leur traduction en termes d'utilisation de l'espace communale
2. La définition de l'ancrage territorial et des orientations globales
3. L'évaluation de l'évolution des différents flux et de l'armature urbaine de l'intercommunalité.
4. L'étude des enjeux des sous territoires déterminant l'avenir de l'ensemble de la Commune à l'horizon de 5, 10 et 15 ans.
5. La proposition des scénarii de développement à travers la modélisation spatiale des combinaisons possibles entre les secteurs et la conciliation/arbitrage sur le plan utilisation du sol si besoin est
6. L'identification des axes stratégiques d'intervention en termes d'aménagement, d'équipement, de zonage et de protection des ressources naturelles.
7. L'analyse des ressources des Communes concernées ainsi que de la Région d'ancrage
8. La formulation de la vision

9. L'identification des enjeux et opportunités de développement correspondant aux mandats des Régions et ceux qui vont au-delà et nécessitent un partenariat interrégional, voir national
Les résultats de la phase prospective seront spatialisés et traduits sur carte.

Etape 3 : Etape de la planification stratégique

La planification stratégique pour un horizon de 10 ans comporte la vision territoriale, les grandes orientations d'aménagement du territoire, les axes/objectifs stratégiques et enfin des objectifs spécifiques et/ou sectoriels qui amorcent les stratégies sectorielles à détailler dans le cadre du PRD.

Ainsi, cette phase qui développe :

- Les besoins futurs-
- La liste des activités structurantes identifiées par thématique en distinguant ceux qui seront pris en charge par l'intercommunalité, par la Région et ceux nécessitant l'appel aux PTF, justifiée par les projections des recettes des communes concernées (individuelles et consolidées)
- Les activités au niveau des sous-territoires
- Les mesures d'adaptation climatique
- Le schéma de développement et de financement et la pratique d'évaluation de la mise en œuvre des projets prioritaires de quelques secteurs prioritaires.
- Les mesures pour améliorer les recettes financières de chaque Commune et une proposition des investissements au niveau intercommunal qui seront à la charge de chaque Commune, et ceux qui seront à la charge des autres acteurs à identifier
- Les mesures pour mettre en phase la planification du SAIC avec la planification budgétaire des communes concernées
- Les mesures de communication pour accompagner la mise en œuvre du SAIC
- Les Directives Territoriales d'Aménagement

Etape 4 : Etape de validation

A partir des résultats des phases précédentes, la phase de validation technique consiste à :

- la rédaction de la Charte de responsabilité. La charte et les projets qu'elle comporte, seront spatialisés et traduits sur carte.
- L'élaboration d'un plan de communication
- La Hiérarchisation et priorisation des mesures et actions d'adaptation
- La sortie de l'arrêté régional de validation du SAIC, après délibération de chaque conseil communal
- L'envoi du document final avec l'arrêté de validation à l'Administration
- La remise officielle du SAIC

4. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Mise à part la production des documents SAIC, l'appui aux communes suscité et les diverses investigations nécessaires à l'élaboration des SAIC, le prestataire prendra en charge les frais relatifs aux divers ateliers élaborés par communes et multipliés au nombre des communes concernées pour le SAIC, résumés dans le tableau ci-après.

Dans la réalisation de la présente mission, La Région bénéficiaire sera le maître d'ouvrage de l'élaboration du SAIC. Les communes concernées seront les bénéficiaires directes et font partie de parties prenantes dans tout le processus. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services

Fonciers sera en charge de la supervision et de la coordination du processus d'élaboration et de validation technique du SAIC et de l'appui technique et financière de la réalisation du processus d'élaboration.

La supervision technique des travaux et des documents sera de la compétence du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, qui veillera à la mise en œuvre de la méthodologie et au respect des TDR. La validation administrative du document sera de la compétence de la Région tandis que l'approbation par arrêté relève de la compétence du MATSF.

Mise à part les recherches documentaires et la capitalisation des acquis, l'approche participative et inclusive est exigée tout au long du processus. A cet effet, le prestataire doit prévoir toute la logistique nécessaire pour que tous les acteurs participent activement à la fourniture des données, à chaque étape de restitution/validation et à chaque rencontre nécessaire à la bonne marche des prestations. L'implication des agents du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, que ce soit au niveau central, qu'au niveau de la déconcentration, est requise.

Une validation interne est organisée au niveau du Ministère central avant chaque validation au niveau local. Chaque rapport provisoire sera multiplié et diffusé aux participants, au plus tard une semaine avant chaque séance de restitution.

5. PRODUITS A LIVRER

A chacune des phases, des documents écrits et cartographiques sont attendus du prestataire.

a) Méthodologie détaillée

- Démarche de travail et chronogramme
- PV sur l'appui et la mise en place de l'équipe technique
- Délibération et arrêté communal d'ouverture du SAIC
- Délibération et arrêté communal de mise en place du CCATU

b) Analyse diagnostique

- Etat des lieux
- Analyse FFOM
- Formulation des enjeux
- Atlas communal (série de cartes)

Sur la base d'un orthophoto ou d'un fonds de carte à haute résolution, une liste non exhaustive des cartes thématiques à élaborer est donnée ci-dessous :

- Découpage administratif
- Des zones à risques/sensibles érodibilité, inondabilité, sédimentation, lavaka
- Des bassins versants avec indication des grands exutoires
- Agro-climatique
- Potentialité en terre agricole
- Atouts touristiques
- Potentialité des unités physiques pour la mise en valeur agricole
- Des infrastructures énergétiques (production, transport et distribution)
- Des équipements marchands à vocation communale, marché de gros, marché de zébus, centres commerciaux
- Des équipements socio-collectifs
- Attractivité économique
- Infrastructures hydro-agricoles

- Des réserves et ressources minières (énergétiques, non énergétiques, matériaux de carrières gemmes)
- Des infrastructures touristiques
- Les réseaux de transport
- Réserve en eau et réseaux d'eau potable industrielle
- De densité de population par fokontany
- De la répartition de la population par fokontany
- L'armature urbaine, zone de concentration humaine de plus de 5000 habitants
- Des projets implantation, intervention des projets publics et privés en cours, identifiés ou projetés pouvant avoir un impact sur la Commune
- Des carrées miniers potentiels demandé encours titrés
- Des aires protégées existants, en cours de constitution potentiels
- Foncières : inventaire foncier avec les statuts des terres
- De synthèse (localisation des zones aménageables)
- Carte des sous territoires
- Carte des risques et adaptations liés au changement climatique
- Utilisation du sol / occupation du sol

c) La phase prospective

A partir de l'exercice prospectif, le consultant assistera l'intercommunalité pour choisir un scénario de développement qui traduira l'orientation stratégique pour l'aménagement et le développement durable du territoire pour les 15 prochaines années et qui sera déclinée à court et moyen terme.

Les analyses menées devront aboutir à la programmation d'actions de prévention de risques et catastrophes naturelles et d'adaptation au changement climatique.

- Vision 15 ans
- Analyse prospective
- Scenarii d'aménagement
- Zonages provisoires
- Planification stratégique

d) Le SAIC final

- Diagnostic territorial
- Atlas communal
- Analyse prospective
- Zonage définitif
- Plans et schémas complémentaires
- Directives territoriales d'aménagement
- Programme d'investissements prioritaires
- Charte de responsabilité
- Délibération et arrêté communal de validation du SAC
- Une carte AO de la vocation et occupation du sol dans un horizon de 15 ans à venir est parmi les livrables.
- Un document de marketing territorial

e) Format des livrables

Le rapport final est la version corrigée du rapport provisoire. A cet effet :

- Toutes les cartes doivent être livrées par couche thématique au format MAPINFO ou ARCVIEW (Shapefile), accompagnées de leur base de données alphanumérique, en deux (2) exemplaires, et en version papier en cinq (5) exemplaires.
- Tous les rapports version définitive seront fournis en cinq (5) exemplaires papiers et sur support numérique en format PDF verrouillé non modifiable et non extractible.
- Les données SIG vecteurs sont à livrer sous format shapefiles (Arcview ou MAPINFO) sur support CD ou DVD en relation avec une base de données alphanumérique ;
- Les données SIG rasters sont à livrer sous format GridArcview ou sur format TIF sur support CD ou DVD ;
- Les bases de données doivent être de format Excel et/ ou Access, doté de clés numériques pour permettre une relation avec les vecteurs sur support CD ou DVD.

Les tirages se feront sur papier de format A3 à A0 selon l'importance de la superficie du territoire communal

Le plan de délimitation du schéma doit contenir la totalité du périmètre sur une seule planche dont le format n'excèdera pas le **format A0**.

Les directives du MATSF relatives à la charte graphique devront être scrupuleusement respectées

Chaque planche comprend :

- o *Une cartouche de couverture qui porte : le titre, le plan d'assemblage dans le cas de plusieurs planches, les dates d'exécution du plan, l'échelle numérique, une légende bien lisible*
- o *L'échelle graphique : 1/50000*
- o *Le nord géographique.*
- o *La projection utilisée pour les cartes est la projection Laborde.*
- o *Les coordonnées.*

5.2. Autres livrables : rapports et annexes

- Rapport succinct mensuel du déroulement des activités ;
- Règlements communaux d'utilisation du sol et d'aménagement local (prescriptions communales)
- Base de données foncières à jour et complètes comme résultats de l'enquête foncière ;
- Rapport final sur les activités menées (préparatoires, socio organisationnelles, techniques et administratives mentionnant les étapes suivies, les difficultés rencontrées et les solutions) ;
- Méthodologie d'élaboration des PCD et PDF ;
- Rapports de restitution et validation des principaux outils élaborés ;
- Un exemplaire des délibérations du conseil communal du SAIC
- Les différents PV en annexe.

6. . DUREE ET ECHEANCES DE LA PRESTATION

La prestation aura une durée de 7(sept) mois.

7. QUALIFICATION DU PRESTATAIRE ET COMPOSITION DE L'EQUIPE

Il est demandé au prestataire de posséder des expertises techniques en planification de développement et d'aménagement communal, en particulier dans l'élaboration de PLOF, de plans d'urbanisme, de PCD,

et des expertises transversales relatives au SIG, au montage de projets de développement à l'échelle locale, à la mobilisation sociale, à la communication/formation de masse ainsi qu'à la production de documentation écrite.

Le prestataire sera une association de consultants ou un Cabinet/bureau d'études, disposant au minimum des compétences citées ci-après, avec les détails des qualifications et compétences, des expériences professionnelles générales, des qualifications et connaissances spécifiques

Le prestataire sera dirigé par un Chef de mission, qui est soit un Aménageur, soit un ingénieur BTP, soit un géographe, ayant le profil suivant :

- Bac + 5
- Avoir réalisé au moins trois (03) chantiers similaires (en planification territoriale ou stratégique)
- Possède une attestation de formation en SAC, délivrée par le Ministère en charge de l'aménagement du territoire

D'autres experts sont exigés si le profil diffère de celui du chef de mission, dont les profils minimum requis sont respectivement :

- Un SIGiste : Bac + 4
- Un géographe : Bac + 5
- Un économiste : Bac + 5
- Un expert foncier : Bac + 4
- Un socio-organisateur : sociologue ou expert en sciences politiques : Bac + 4
- Un environnementaliste : Bac + 4
- Un aménageur urbaniste : Bac + 5

L'expérience professionnelle de ces experts en matière de planification territoriale ou stratégique sera un atout. Une personne peut cumuler aux plus deux compétences.

Les soumissionnaires devront fournir les CV, les déclarations d'exclusivité et de disponibilité de leurs experts principaux pour la durée de la prestation.